

Sommaire analytique

Vu la montée rapide des cryptomonnaies et les grandes avancées technologiques qui facilitent l'offre de services financiers, le ministère des Finances, le BSIF, la Banque du Canada (BdC) et d'autres organismes fédéraux s'efforcent de comprendre l'impact possible de ces innovations sur le secteur financier. Les décideurs, les organismes de réglementation et les organismes normatifs internationaux ont signifié leurs préoccupations au sujet des possibles retombées de la croissance des cryptomonnaies, y compris les cryptomonnaies stables, sur l'ensemble du secteur financier. Jusqu'à un certain point, ces innovations ont stimulé les banques centrales partout dans le monde, dont la BdC, à travailler sur l'émission d'une monnaie numérique de banque centrale (MNBC).

En février 2020, la BdC a publié un [plan de prévoyance](#) où elle décrit son intention

ce qui a trait à la vie privée, aux crimes financiers et à la sécurité et résilience du système de MNBC global. Il faudra traiter tous ces éléments afin de maintenir la confiance dans le secteur financier.

Les avantages potentiels d'une MNBC pour calmer les inquiétudes relatives à une adoption généralisée des monnaies numériques alternatives et aux inefficacités des paiements transfrontaliers méritent qu'on s'y penche. Le paysage réglementaire des monnaies numériques, dont les cryptomonnaies stables, poursuit son évolution au Canada et ailleurs. Élargir le champ d'application de la loi en vue de tenir compte de ces innovations, comme l'envisagent les autorités fédérales, conjointement aux améliorations soutenues à l'écosystème de paiements au Canada, pourra soulager les préoccupations de la BdC à l'égard d'une large adoption de monnaies numériques alternatives. Également, nous sommes d'avis qu'il existe de nombreuses autres solutions que la MNBC qu'il faudra explorer pour améliorer l'efficacité des paiements transfrontaliers. À cette fin, nous soutenons la collaboration régulière entre la BdC et les partenaires internationaux, y compris le Conseil de stabilité financière (CSF), en vue de régler le problème des inefficacités dans les paiements transfrontaliers.

Ainsi, l'ABC a identifié les facteurs clés suivants qui doivent être pris en compte par la BdC dans le cadre de ses efforts visant l'émission de MNBC au Canada.

- **Les motifs de l'émission d'une MNBC doivent être clairement déterminés et les risques et avantages pour le secteur financier, soigneusement évalués.** Les objectifs de politique publique énoncés par la BdC dans le plan de prévoyance devraient être soigneusement évalués par rapport aux autres objectifs de politique publique. Une MNBC de détail ne devrait pas miner la confiance que les Canadiens ont dans le système financier ni être considérée comme une panacée pour résoudre des problèmes auxquels d'autres solutions peuvent déjà exister ou pourraient être amenées par le secteur privé. De plus, la Banque du Canada devra s'assurer que l'émission d'une MNBC de détail ne puisse ni empêcher ni limiter l'innovation et la compétitivité dans le secteur financier.
- **La stabilité du secteur financier ne doit pas être ébranlée par l'émission d'une MNBC de détail.** Veiller à la stabilité et à l'efficacité du système financier est une fonction essentielle de toute banque centrale. Il est donc essentiel de se pencher sur les risques de désintermédiation qui pourront augmenter en raison d'une MNBC de détail, y compris l'impact sur les prêts bancaires. Bien que les recherches préliminaires de la BdC laissent penser que les DSIB pourront résister aux effets négatifs possibles sur le revenu net et la liquidité en présence d'une MNBC de détail, nous sommes d'avis que l'impact potentiel sur les dépôts bancaires est sous-estimé et mérite un examen plus approfondi. Une attention particulière devra être accordée à l'évaluation des risques susceptibles de s'aggraver en période de stress financier, et aux potentielles conséquences à long terme sur les dépôts. Également, pour décourager les fuites de dépôts, il faudra envisager des mesures d'atténuation efficaces (p. ex., les limites sur les avoirs) et évaluer l'effet qu'aura leur mise en œuvre sur les avantages perçus de l'introduction d'une MNBC (p. ex., les contraintes pourraient limiter la demande/l'utilisation).

existants au Canada, tous les intervenants, notamment les entités participant à l'émission et à la distribution d'une éventuelle MNBC canadienne, devraient adopter les normes les plus strictes en matière de sécurité et de protection des données. Un important déraillement dans les infrastructures qui sous-tendent la MNBC se répercutera négativement sur l'ensemble du secteur financier. L'idée qu'une MNBC, même avec des capacités hors ligne, améliorerait la résilience du paysage des paiements en se posant en méthode de paiement auxiliaire semble exagérée. En effet, les systèmes de paiement traditionnels ont été conçus avec comme idées centrales la gestion des risques, la résilience et les mesures de prévoyance (p. ex., principes pour les infrastructures de marchés financiers, régime de